



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

ARRETE n° 2024.54
réglementant provisoirement le stationnement
place du Général De Gaulle (place de l'église)
(Messe de Saint-Hubert)

Le Maire de la commune de Souvigny-de-Touraine,

VU

- le code de la route,
- le code de la voirie routière,
- le Code Général des collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT

- l'organisation par le Rallye Armor, le samedi 9 novembre 2024 à partir de 8 h 30, de la Messe de Saint-Hubert en l'église Saint-Saturnin de Souvigny-de-Touraine et la nécessité de disposer de la place pour que l'officiant puisse bénir les chiens et les chevaux présents

ARRÊTE

ARTICLE 1

LIMITATION DU STATIONNEMENT

Le samedi 9 novembre 2024 dès 7 h 30 et jusqu'à la fin de la cérémonie en fin de matinée, le stationnement sera strictement interdit sur la place du Général de Gaulle aux véhicules autres que ceux des organisateurs de la Messe de Saint-Hubert, des véhicules abritant les chiens et ceux abritant les chevaux.

ARTICLE 2 :

Cette limitation de stationnement sera matérialisée par des panneaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera **publié et affiché** conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la place ainsi qu'à la porte de la mairie de SOUVIGNY de TOURAINE, diffusé à la population du village par courriel et avis Panneau Pocket.

ARTICLE 4 :

Toute **contravention** au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de gendarmerie seront avertis. Les véhicules gênants pourront être conduits à la fourrière et leurs propriétaires verbalisés.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté pourra faire l'objet d'un **recours contentieux** devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 :

M. le Maire de SOUVIGNY de TOURAINE est chargé de son **exécution**.
Ampliation sera adressée à la Gendarmerie d'Amboise, à la paroisse et au Rallye Armor.

Fait à Souvigny-de-Touraine,
le 23 octobre 2024.

Frédéric SAROUILLE
Maire de Souvigny-de-Touraine



Mairie 1, rue Nationale 37530 Souvigny-de-Touraine

02 47 57 27 06 mairie@souvignynetouraine.fr <https://souvignynetouraine.fr> 

Secrétariat ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h.